



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/487  
S/1996/846  
11 octobre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
Point 58 de l'ordre du jour

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante et unième année

QUESTION DE CHYPRE

Lettre datée du 8 octobre 1996, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de Chypre auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur de nouvelles violations de l'espace aérien de la République de Chypre et de la région d'information de vols de Nicosie par des avions militaires des forces aériennes turques.

Le 7 octobre 1996, deux avions RF-4 des forces aériennes turques ont violé l'espace aérien national de la République de Chypre à 13 h 31 et ont pénétré aux alentours de la zone de Morphou Bay dans la région d'information de vols de Nicosie sans y avoir été autorisés et volaient à une altitude de 8 842 à 10 670 mètres. De 13 h 38 à 13 h 52, les deux avions ont ensuite survolé la zone de Karpassia à Chypre et se sont ensuite dirigés vers le nord-ouest en direction de la Turquie.

Ces incursions non autorisées dans la région d'information de vols de Nicosie constituent un grave danger pour les avions civils survolant Chypre. En outre, ils aggravent la tension à Chypre comme l'a clairement reconnu la dernière résolution du Conseil de sécurité sur Chypre, la résolution 1062 (1996) en date du 28 juin 1996.

Au nom du Gouvernement de la République de Chypre, je proteste énergiquement contre ces nouvelles violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre, violations qui contreviennent à la Charte des Nations Unies et aux décisions pertinentes de l'Organisation sur la question de Chypre.

A/51/487  
S/1996/846  
Français  
Page 2

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 58 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République  
de Chypre auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Nicos AGATHOCLEOUS

-----